



**EFS CPDL**

S'ENGAGER POUR  
CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**SECTION SYNDICALE CFTD | EFS-CPDL**

# LETTRE D'INFORMATION

**JANVIER 2024**

**EDITO :**



**Les élus CFTD vous souhaitent une belle et heureuse  
année 2024 ainsi qu'à tous vos proches.**

## **La grève est utile, la preuve !**

Devant les actions répétées de la **CFTD**, et notamment la grève de l'ensemble des membres **CFTD** du comité central, seuls en grève le jour du premier CSEC du nouveau Président, la direction a rapidement proposé une négociation de fin de conflit.

L'accord fin de conflit a été signé par les 3 OSR (dont la **CFTD**) dépositaires d'un préavis de grève national. La grève est donc levée au niveau national.

Ont été obtenus :

- 10 points pour tous à compter du 1<sup>er</sup> mars
- Des engagements sur la restauration
- Des engagements sur la majoration de 15% du taux horaire le samedi (demande forte de la CFTD depuis des années)
- Des engagements de la direction concernant la négociation de la classification et les rémunérations associées.

La **CFTD** CPDL reste très attentive à la négociation de la restauration et de la majoration de 15% le samedi travaillé. Par ces temps d'inflation, avoir un avantage restauration effectif (et non seulement sur le papier) chaque jour travaillé est un pré-requis.

Cependant, la direction est prévenue : si elle ne tient pas ses engagements, la **CFTD** déposera un nouveau préavis de grève très rapidement !

**POLITIQUE SOCIALE ET  
CONDITIONS DE TRAVAIL  
EFS CPDL 2023 -  
CONSULTATION GLOBALE:**



En séance, lecture d'une déclaration **CFDT** :

« Les élus **CFDT** se sont exprimés au fur et à mesure des différentes séances d'information sur le fond de la politique sociale et les conditions de travail 2023. Aujourd'hui, en janvier 2024, la direction souhaite consulter les élus, pour la plupart, sur des bilans de l'année 2022. Ce calendrier qui est à la main de la direction est inacceptable pour les élus **CFDT** et surtout ne respecte pas le code du travail et nos accords. La direction se place donc une nouvelle fois sur ce sujet en entrave au fonctionnement des IRP. »

C'est pourquoi seuls les élus **CFDT** n'ont pas participé au vote sur la politique sociale et les conditions de travail 2023. Le CSE n'est pas une chambre d'enregistrement et les élus **CFDT** refusent de faire semblant.

**POLITIQUE SOCIALE ET  
CONDITIONS DE TRAVAIL  
EFS CPDL 2024 – PLAN DE  
DEVELOPPEMENT DES  
COMPETENCES 2024**



En séance, lecture d'une déclaration **CFDT**.

Vous en trouverez les grandes lignes ci-dessous :

- Baisse du budget formation passant de 4,5% de la masse salariale à 3,9% pour une masse salariale qui augmente de 16%.
- Taux d'accès à la formation en 2024 inégal en fonction des catégories socio-professionnelles : de 44% pour les employés, il passe à 75% pour les cadres non médicaux
- Concernant la politique Emploi Handicap la direction ne forme personne et ce depuis 3 ans ! Pas un chef de service, pas une personne du service RH : c'est regrettable !
- Une fois encore la formation « CAP manager » prend beaucoup de place dans ce plan de développement et des compétences.
- Les formations pour la TMC lors des aphérèses en cabine est mise au budget.
- Les élus **CFDT** rappellent que les formations en e-learning ont leur limite. Par exemple, former au risque azote en e-learning n'est pas responsable.
- 43% des IDE ont demandé une formation « lâcher prise », la direction se doit de décrypter le message envoyé.
- Les élus **CFDT** rappellent que, pour le moment le DPC est aussi obligatoire que l'AFGSU. C'est loin d'être fait puisque seulement 15 stagiaires sont planifiés.
- Les élus **CFDT** affirment que pourrait être réservée une partie du budget pour des formations non obligatoires afin de répondre à des aspirations personnelles.

C'est pourquoi, les élus CSE de la **CFDT** ont donné un avis **défavorable**.

**« PLAN PLASMA » site de  
Bourges**



À la suite de demandes formulées par les élus **CFDT** afin de préciser certains points concernant la mise en place de ce projet, la direction confirme que des ajustements ont été actés pour correspondre au mieux aux attentes des personnels notamment médicaux et que seulement **un mercredi par mois** sera planifié pour les personnels en plasmaphérèse à la place d'une collecte mobile. Or, en séance, les élus soulèvent que ce n'est pas ce qui est prévu en termes de créneaux de dons plasmas dans l'organisation des ouvertures de Maison du Don de Bourges affichées pour les donateurs sur le premier trimestre 2024 qui serait de plus d'un mercredi par mois.

Les élus **CFDT** précisent que ce n'est d'ailleurs pas ce qui est planifié...  
Quelle surprise !  
La direction présente donc un projet totalement différent de ce qui semble déjà mis en place et le soumet au vote !  
Les élus **CFDT** rappellent à la direction que le CSE n'est pas une chambre d'enregistrement.  
C'est pourquoi, les élus **CFDT**, rejoints par la CGT et l'UNSA ont refusé de participer au vote sur ce point.

## MOUVEMENT DU PERSONNEL :

De juin à novembre 2023



La DRH indique que pour les postes pourvus en intérim depuis au moins 12 mois, le service RH se pose la question de les pérenniser ou non, car au-delà de 12 mois, la direction est dans l'obligation de recruter en CDI les postes concernés par ce cas de figure (Respect du code du travail).  
Les élus **CFDT** rappellent à la Direction, qu'il faut également se pencher sur les postes pourvus en CDD à la place des CDI dans les services de Préparation des PSL et l'UPR pour lesquels les premiers CDD arrivent à terme et qu'il va falloir remplacer par de nouveaux personnels, qu'il faudra à nouveau former... La situation sera donc encore difficile pour ces services...  
Les élus **CFDT** demandent si les conditions de recrutement ont changé depuis l'annonce au mois de juin du gel des recrutements pour tous les services car ils ont constaté des créations de postes sur plusieurs des mois présentés en instance. Les élus **CFDT** ne s'y opposent pas mais ne comprennent pas ces créations dans le contexte économique actuel.  
Les élus **CFDT** observent également beaucoup de Turn-Over au sein du service QHSE, avec en plus le licenciement de la cadre de fonction support que la DRH ne veut pas justifier.  
Les élus **CFDT** s'interrogent sur la situation au sein de ce service.

## REGLEMENT INTERIEUR DE L'EFS CPDL



La région EFS CPDL existe depuis 2018. Cependant, les salariés CPDL n'avaient jusqu'à présent aucun règlement intérieur d'établissement sur lequel se référer. Ce dernier est en cours de débat au niveau des instances représentatives des personnels afin de réviser la trame nationale.  
Vos élus **CFDT** sont force de propositions Ce document sera mis à la consultation du CSE en février. La CFDT n'hésitera pas à voter contre s'il est trop contraignant.

## PERMANENCES DE VOS ELUS CFDT au CSE



Vos élus **CFDT** du CSE vous rendent visite

-  ABG et Skyline : 15 février 2024
-  Orléans : le 15 février 2024
-  Laval : le 27 février 2024



Les récupérations de jours fériés (RJFT) doivent être posés avant le 31 mars, sinon ils seront perdus !  
En pièce jointe, vous trouverez également sur la même page toutes les dates importantes concernant les poses de congés pour 2024.

*La CFDT, c'est des infos à destination de tous les salariés. Et aussi des infos régulières réservées aux adhérents.*

***Vous  
souhaitez  
adhérer :***



**Elodie Bernard**, déléguée syndicale régionale **CFDT** EFS/CPDL  
[elodie.bernard44@orange.fr](mailto:elodie.bernard44@orange.fr) / 06 71 11 29 08

**Carole Foratier**, déléguée syndicale régionale **CFDT** EFS/CPDL  
[foratier.carole@gmail.com](mailto:foratier.carole@gmail.com) / 06 88 60 56 33